



## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2024

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs , Bérangère DUCLOS, Claudine DIEL-GETTO, Alain SENESSE, Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT.

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs François GONZALEZ (procuration G. TAILLEFER), Céline ROMAN (procuration B. DUCLOS), Sébastien GOMARIZ (procuration J. FABRE), André FALCOU (procuration C. DIEL-GETTO), Carmen LUZ (procuration A .Senesse).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme ARDOUIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### ■ Aménagement aire de sports : demande de subvention Agence Nationale du Sport.

Dans le cadre de l'aménagement d'une aire de sports rue du Moulin, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre de l'appel à projets « 5000 terrains de sport—génération 2024 ». Le montant des travaux a été estimé à 16 234,00 euros HT et la subvention sollicitée pourrait s'élever à 10 000,00 euros.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ Subvention association 2024.

Demande de l'association Amicale des joueuses LES PANTHERES d'octroi d'une subvention pour l'année 2024 d'un montant de 320,00 euros.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ Admission en non valeur exercice 2024 :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mme l'Inspectrice des Finances Publiques de procéder à l'admission en non valeur de certains produits (eau, cantine, ordures ménagères) qui n'ont pas pu être recouverts et ce, pour un montant total de 119,15 euros.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaira le 20 juin 2024.

Le Maire,  
J. FABRE.



Commune de BARBAIRA  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Nombre de membres en  
exercice : 14

Nombre de membres  
présents : 9

Nombre de votants :  
14 voix pour  
voix contre  
abstention

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, Claudine DIEL-GETTO, Alain SENESSE, Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Jean Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT.

**Absents excusés** : Mmes et Mrs François GONZALEZ (procuration G.TAILLEFER), Céline ROMAN (procuration B.DUCLOS), Sébastien GOMARIZ (procuration J.FABRE), André FALCOU (procuration C.DIEL-GETTO), Carmen LUZ (procuration A.SENESSE).

**Secrétaire de séance** : Marie-Christine ARDOUIN

**Objet :**  
**Aménagement Aire de Sports : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).**

Afin de financer l'aménagement de l'aire de sports, située rue du Moulin, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention peut être obtenue auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre de l'appel à projets « 5000 terrains de sport - génération 2024 ».

Il présente un devis des travaux ( fourniture et pose des équipements) s'élevant à 19 480,80 € TTC soit 16 234,00 € HT.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis et de l'autoriser à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport l'attribution d'une subvention.

**Date de convocation :**  
13 juin 2024

**Date d'affichage :**  
24 juin 2024

**Date de transmission :**  
24 juin 2024

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

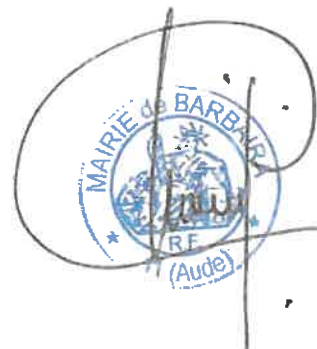
► **APPROUVE** le devis des travaux pour l'aménagement d'une aire de sports pour un montant de 19 480,80 € TTC soit 16 234,00 € HT.

► **DECIDE** de solliciter une subvention la plus élevée possible pour ces travaux auprès de l'Agence Nationale du Sport.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,  
Jacques FABRE



Commune de BARBAIRA  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Nombre de membres en  
exercice : 14

Nombre de membres  
présents : 9

Nombre de votants :  
14 voix pour  
voix contre  
abstention

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bérandère DUCLOS, Claudine DIEL-GETTO, Alain SENESE, Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Jean Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT.

**Absents excusés** : Mmes et Mrs François GONZALEZ (procuration G.TAILLEFER), Céline ROMAN (procuration B.DUCLOS), Sébastien GOMARIZ (procuration J.FABRE), André FALCOU (procuration C.DIEL-GETTO), Carmen LUZ (procuration A.SENESE).

**Secrétaire de séance** : Marie-Christine ARDOUIN

**Objet :**  
Subvention 2024  
Association Famicale  
des joueuses LES  
PANTHERES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'amicale des joueuses LES PANTHERES pour l'exercice 2024, d'un montant de 320 euros.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'octroyer à l'amicale des joueuses LES PANTHERES une subvention d'un montant de 320 euros pour l'exercice 2024.

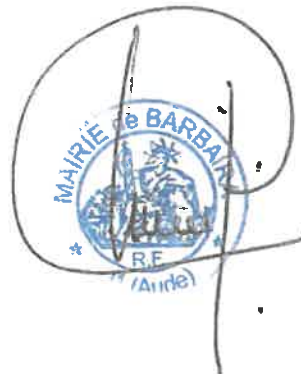
Date de convocation :  
13 juin 2024

Date d'affichage :  
24 juin 2024

Date de transmission :  
24 juin 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,  
Jacques FABRE



Commune de BARBAIRA  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Nombre de membres en  
exercice : 14

Nombre de membres  
présents : 9

Nombre de votants :  
14 voix pour  
voix contre  
abstention

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, Claudine DIEL-GETTO, Alain SENESSE, Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Jean Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT.

**Absents excusés** : Mmes et Mrs François GONZALEZ (procuration G.TAILLEFER), Céline ROMAN (procuration B.DUCLOS), Sébastien GOMARIZ (procuration J.FABRE), André FALCOU (procuration C.DIEL-GETTO), Carmen LUZ (procuration A.SENESSE).

**Secrétaire de séance** : Marie-Christine ARDOUIN

Monsieur le Maire expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que les admissions en non valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes) ;

**Objet :**  
**Admissions en non  
valeur 2024.**

**Considérant** que dans ce cadre, Madame l'Inspectrice des Finances Publiques demande à procéder à l'admission en non valeur de produits de cantine, eau, ordures ménagères n'ayant pu être recouverts pour diverses raisons (montant inférieur seuil poursuites, combinaison infructueuse d'actes) représentant par année les sommes suivantes :

- pour l'année 2019 : 82,46 €
- pour l'année 2022 : 29,55 €
- pour l'année 2023 : 7,14 €

Soit un total de 119,15 €.

Où l'exposé de son président, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**Date de convocation :**  
13 juin 2024

**Le Conseil Municipal,**

**Date d'affichage :**  
24 juin 2024

► **ACCEPTÉ** ces admissions en non valeur dont la dépense sera payée sur l'article 6541, budget 2024.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Date de transmission :**  
24 juin 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,  
Jacques FABRE

